

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MAI 2010

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE

L'an deux mille dix, le trois mai, le Conseil Municipal de la Commune d'Alleverd, légalement convoqué, s'est réuni à 20h30 sous la Présidence de Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint.

Présents : Monique HILAIRE, Bernard ANSELMINO, Marc ROSSET, Marcel LAMBERT, Annie SERVANT, Georges BIBOUD, André TAVEL-BESSON, Marlène BOURNE, Jean-Claude RIFFLARD, Christine SEIDENBINDER, Jannick CARIOU, Catherine GLAUX, Jeannick PERRIER, Pascal CROIBIER, Laurence FALL-GUILLOT, Georges ZANARDI, Fabrice COHARD, Louis ROUSSET, Hervé CASSAR

Pouvoirs : Philippe LANGENIEUX-VILLARD, pouvoir à Jean de la CRUZ
Martine KOHLY, pouvoir à Bernard ANSELMINO
Virginie LAGARDE, pouvoir à Marlène BOURNE
Marie-Christine PAPAIZIAN, pouvoir à Annie SERVANT
Sylvie URSELLA, pouvoir à Louis ROUSSET
Caroline PONSAR, pouvoir à Hervé CASSAR

Absent excusé : Yohan PAYAN

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Fabrice COHARD, Conseiller Municipal est désigné pour assurer le secrétariat de la séance.

Approbation du procès-verbal du 22 mars 2010

Monsieur Louis ROUSSET indique qu'il aurait été préférable dans le compte rendu d'indiquer le montant de l'annuité de la dette et non pas seulement les intérêts de la dette. En effet, ce premier chiffre est plus révélateur de l'endettement.

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances lui répond que cette indication financière avait été formulée dans le cadre de l'examen de la section de fonctionnement.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mars 2010 est ensuite adopté à l'unanimité.

AFFAIRES FINANCIERES

Délibération n° 52/2010 – <u>DELEGATION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR SOUS FORME D’EAU CHAUDE : AVENANT N° 2</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
---	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal le projet d’avenant n° 2 au contrat de délégation de service public pour la création et l’exploitation d’une chaufferie bois et un réseau de distribution d’eau chaude sur le territoire de la commune d’Allevard.

Le présent avenant a pour objet de :

- Procéder à la substitution de la Société DCUA en qualité de délégataire en lieu et place de du groupement constitué de la Société DALKIA France et de société EDF Energie nouvelle.
- De tirer les conséquences des modifications intervenues quant aux abonnés tels que définis à l’avenant 1 et qui sont aujourd’hui remis en cause et dont la liste et les puissances afférentes ont changés de manière significative.
- De redéfinir la tarification pour tenir comptes des aides obtenues, des aménagements nécessaires pour en bénéficier, et des travaux supplémentaires consécutifs à la pollution du sol, et en conséquence de substituer ou modifier les annexes 2, 3, 4, 5 et 9 existantes du contrat par les annexes au présent avenant.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire-Adjoint à signer l’avenant n° 2 à intervenir avec le groupement DALKIA France / EDF Energies Nouvelles et la société DALKIA Chauffage Urbain d’Allevard.

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire précise que dans le cadre de la délégation de service public, il avait été demandé la création d’une société dédiée dans le souci d’une plus grande transparence.

Vote : unanimité, moins 4 abstentions (Louis ROUSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR).

Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire ne participe pas au vote.

Délibération n° 53/2010 – <u>SERVICE DE L’EAU : DECISION MODIFICATIVE N° 1</u>	Rapporteur : Marcel LAMBERT
---	------------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances, le Conseil Municipal adopte la décision modificative n° 1

Recette d’investissement

023	Autofinancement	+ 31 461,86 €
16	Emprunt	- 31 461,86 €

Vote : unanimité

**Délibération n° 54/2010 – PISCINE
MUNICIPALE : GESTION DU SNACK
BAR**

Rapporteur : Marcel LAMBERT

Monsieur Marcel LAMBERT, Adjoint au Maire chargé des Finances, rappelle que la Commune d'Alleverd recherche à partir de la saison 2010, dans le cadre d'un bail saisonnier d'une durée de 4 ans (avec une année probatoire) un gérant pour le snack bar de la piscine.

Le montant du loyer a été fixé à 8 % du chiffre d'affaires H.T. avec un minimum de 3 000 euros H.T. pour la saison estivale (du 15 mai au 30 septembre).

Monsieur l'Adjoint au Maire précise qu'une annonce est parue dans le journal les Affiches de Grenoble et du Grésivaudan.

Suite à un examen attentif de tous les dossiers et après avoir rencontré tous les candidats, au nombre de trois, Monsieur Marcel LAMBERT propose de retenir la candidature de Madame Ginette CHAILLARD CASTELLON.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le bail saisonnier à intervenir avec Madame Ginette CHAILLARD CASTELLON.

Vote : unanimité

**Délibération n° 55/2010 – NATATION
SCOLAIRE : TARIF**

Rapporteur : Monique HILAIRE

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire indique au Conseil Municipal que la piscine municipale dispense des cours de natation aux enfants des écoles élémentaires du canton.

Madame l'Adjointe au Maire précise que jusqu'à cette année, ces cours étaient effectués gratuitement par notre personnel.

Aussi, Madame HILAIRE propose, compte tenu à la fois de la qualité du service rendu et de son coût, de facturer à chaque commune sur la base de 1 € par enfant accueilli.

Madame HILAIRE rappelle que les communes ne disposant pas de piscine peuvent être subventionnées par le Conseil Général sur la base de 0,40 € par séance et par enfant.

Le Conseil Municipal fixe à 1 € par séance et par élève le tarif de natation scolaire, et indique que le recouvrement de cette recette s'effectuera sur la base d'émission des titres de recettes.

Vote : unanimité

**Délibération n° 56/2010 – CHALET DE LA
PIERRE DU CARRE : BAIL
SAISONNIER A INTERVENIR**

Rapporteur : Jean de la CRUZ

Sur proposition de Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint, le Conseil Municipal remercie Monsieur Olivier CHAPRON qui assurait avec beaucoup d'efficacité la gestion du chalet jusqu'à présent et autorise Monsieur le Maire à signer le bail saisonnier à intervenir avec Monsieur Guylain HAUET concernant la gestion du chalet de la Pierre du Carre.

Vote : unanimité

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint indique au Conseil Municipal que le Lac de la Mirande sera ouvert cet été.

Un maître nageur sauveteur assurera la surveillance des baigneurs en juillet et en août.

Monsieur le Maire-Adjoint propose au Conseil Municipal de développer l'animation de ce secteur en autorisant Monsieur Francesco PILLITTERI à gérer une petite restauration. Le montant de la location (avec le prêt de deux chalets) s'élèvera à :

- 110 € mensuel pour les mois de juin et septembre
- 220 € mensuel pour les mois de juillet et août

Le Conseil Municipal autorise l'installation d'une petite restauration au Lac de la Mirande qui sera gérée par Monsieur Francesco PILLITTERI sur les bases suivantes :

- 110 € mensuel pour les mois de juin et septembre
- 220 € mensuel pour les mois de juillet et août
- Electricité à la charge du demandeur

Vote : unanimité

ECONOMIE

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint rappelle que la SARL Financière d'Allevard exploite le Casino Grenoble-Allevard depuis le 14 décembre 1993.

Dans le cadre de cette délégation de service public, un cahier des charges a été signé par les deux parties.

Monsieur le Maire-Adjoint indique que cet établissement connaît depuis plusieurs mois des difficultés économiques importantes.

Aussi, le Conseil Municipal avait décidé dans une délibération en date du 30 mars 2009 de modifier le taux de prélèvement communal. Celui-ci est alors passé de 11 % à 9 % du 1^{er} avril 2009 au 30 octobre 2009.

Dans une autre délibération en date du 26 octobre 2009, le Conseil Municipal avait décidé de maintenir le taux de 9 % jusqu'au 30 mars 2010.

Compte-tenu de la situation économique difficile, Monsieur le Maire-Adjoint propose de proroger du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010 ce taux à 9 %.

Le Conseil Municipal fixe à 9 % le taux de prélèvement communal du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010 et précise que le taux de 9 % s'appliquera sur le produit des jeux du 1^{er} juin 2010 au 31 décembre 2010. A titre indicatif pour le prélèvement du mois de juin, le taux de 9 % s'appliquera sur le produit des jeux comptabilisés en juin 2010.

Il autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au cahier des charges à intervenir.

Monsieur Louis ROUSSET souhaite avoir des précisions sur l'engagement du Casino en matière de maintien de l'emploi.

Monsieur Jean de la CRUZ, Maire-Adjoint lui répond que cet engagement a été respecté.

Vote : 22 voix pour

3 voix contre (Sylvie URSELLA, Hervé CASSAR, Caroline PONSAR)

1 abstention (Louis ROUSSET)

URBANISME - FONCIER

Délibération n° 59/2010 – <u>SUBVENTION</u> <u>RENOVATION DE FACADE</u>
--

Rapporteur : Marc ROSSET

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Urbanisme indique que dans le journal l'Allevaradin de décembre 2008, il avait été indiqué que seules les rénovations de façades dont le projet aurait été signalé en Mairie ou auprès de l'association Embellir Allevard avant la fin février 2009 seraient toujours financées dans le cadre du budget communal.

Monsieur l'Adjoint au Maire présente au Conseil Municipal un dossier de rénovation de façade.

Le Conseil Municipal décide de financer les travaux de rénovation.

Vote : unanimité

TRAVAUX

Délibération n° 60/2010 – <u>DENEIGEMENT</u>

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux indique que le contrat de déneigement souscrit par la commune d'Allevard est arrivé à échéance et qu'une consultation a été engagée.

Une annonce est parue dans le journal les Affiches de Grenoble et du Grésivaudan.

Trois entreprises ont retiré le dossier de consultation. Deux entreprises ont répondu.

Monsieur l'Adjoint au Maire propose de retenir pour les 3 lots, représentant 3 circuits de déneigement l'entreprise T.R.V.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du contrat à intervenir avec l'entreprise T.R.V.

Vote : unanimité

Délibération n° 61/2010 – <u>TRAVAUX DE</u> <u>VOIRIE : DEMANDE DE SUBVENTION</u>
--

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux indique que chaque année la commune engage des travaux de voirie.

Les travaux pour l'année 2010 sont les suivants :

- Création d'une chicane pour la sécurisation des piétons rue du 08 mai 1945
- Réfection des trottoirs

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention par le Conseil Général au titre de l'I.V.C. 2010 (Investissement Voirie Communale)

Vote : unanimité

Délibération n° 62/2010 – <u>CAMPAGNE DE DERATISATION</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Sur proposition de Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'Eau et de l'Assainissement propose de signer un contrat de dératisation avec la société HYGIENE SERVICES pour un montant de 1 248,63 € T.T.C.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la société HYGIENE SERVICES pour un montant de 1 248,63 € T.T.C.

Vote : unanimité

Délibération n° 63/2010 – <u>CONSTRUCTION SALLE POLYVALENTE : PENALITES DE RETARD</u>	Rapporteur : Bernard ANSELMINO
--	---------------------------------------

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé des Travaux rappelle que des pénalités de retard avait été imputé à l'entreprise BAREL – PELLETIER (lot 2 – gros œuvres) lors de la construction de la salle polyvalente.

La nature du retard n'incombait pas directement à l'entreprise BAREL – PELLETIER. De ce fait et en accord avec le maître d'œuvre, le maître d'ouvrage propose la remise totale des pénalités pour un montant de 40 828 € T.T.C.

Le Conseil Municipal décide la remise totale des pénalités pour un montant de 40 828 € T.T.C.

Vote : unanimité

INTERCOMMUNALITE

Délibération n° 64/2010 – <u>RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE : DEMANDE DE SUBVENTION</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
--	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargé de la Petite Enfance, propose au Conseil Municipal de solliciter du Conseil Général l'attribution d'une subvention au titre de l'aide au fonctionnement du Relais Assistante Maternelle d'Allevard

Le Conseil Municipal sollicite l'attribution d'une subvention du Conseil Général de l'Isère au titre de l'aide au fonctionnement du Relais Assistante Maternelle d'Allevard.

Vote : unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Délibération n° 65/2010 – PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Sur proposition de Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du Personnel Communal, le Conseil Municipal décide de modifier le tableau des effectifs :

Suppression de poste :

- trois postes d'Adjoint Administratif de 2^{ème} classe
- quatre postes d'Adjoint technique de 2^{ème} classe
- un poste d'animateur principal

Création de poste :

- trois postes d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe
- quatre postes d'Adjoint technique de 1^{ère} classe
- un poste d'animateur chef

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés municipaux à intervenir.

Monsieur Louis ROUSSET souhaite avoir des précisions sur les fonctions exercées par l'animateur.

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire lui répond en indiquant que cet agent est notamment en charge des dossiers de subvention et des relations avec les autres intercommunalités.

Vote : unanimité, moins 2 abstentions (Louis ROUSSET, Sylvie URSELLA).

Délibération n° 66/2010 – PERSONNEL COMMUNAL : PRIME D'ENCADREMENT

Rapporteur : Bernard ANSELMINO

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du Personnel propose au Conseil Municipal d'attribuer une prime d'encadrement aux deux responsables de la crèche municipale.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à compter du 1^{er} juin 2010 une prime d'encadrement aux deux employées municipales responsable de la crèche municipale.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés municipaux à intervenir sur la base d'une prime de 91,22 euros par mois.

Vote : unanimité, moins 2 abstentions (Laurence FALL-GUILLOT, Pascal CROIBIER).

Arrivées de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD et de Madame Martine KOHLY

Monsieur Bernard ANSELMINO, Adjoint au Maire chargé du Personnel indique au Conseil Municipal que Monsieur Philippe ROMANY, policier municipal a déposé un recours auprès du Tribunal Administratif concernant sa notation administrative.

Monsieur Bernard ANSELMINO, propose au Conseil Municipal de confier à Maître Mathieu HEINTZ avocat, la défense des intérêts de la commune.

Le Conseil Municipal charge Maître Mathieu HEINTZ, avocat, la défense des intérêts de la commune dans cette affaire.

Vote : unanimité, moins 4 abstentions (Louis ROUSSET, Hervé CASSAR, Sylvie URSELLA, Caroline PONSAR).

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture indique au Conseil Municipal que la Préfecture de la Région Rhône-Alpes avait attribué sur une période de 3 ans une subvention au taux de 30 % concernant le financement du poste d'assistante de conservation occupée par Madame PLUCHART.

A ce sujet, la Préfecture de Région avait décidé de reconduire pour une 4^{ème} et dernière année, le financement de ce poste à hauteur de 25 % soit pour un montant de 4 280 €.

Le Conseil Municipal sollicite de la Préfecture de Région Rhône-Alpes l'attribution d'une subvention concernant l'aide à l'emploi sur le poste d'assistante de conservation.

Vote : unanimité

CULTURE – VIE ASSOCIATIVE

Sur proposition des Adjointes concernés, le Conseil Municipal décide d'attribuer aux associations les subventions pour l'année 2010.

Il rappelle que le versement est subordonné :

- à la présentation des comptes de l'association pour l'exercice précédent
- à l'obtention d'un numéro SIREN ou SIRET

Le Conseil Municipal indique que pour les subventions d'un montant supérieur à 3 000 €, le versement pourrait être effectué en plusieurs fois.

Suite à la question posée par Monsieur Louis ROUSSET concernant l'attribution d'une subvention de 6 000 € à l'association ORION, Monsieur le Maire lui répond que cela a permis l'installation de deux médecins rue de la Paix.

Monsieur Hervé CASSAR réitère son souhait de définition d'un cahier des charges en matière de subvention.

Monsieur le Maire lui répond que pour les associations ayant un caractère intercommunal, l'attribution est définie en accord avec les communes concernées.

Par ailleurs, chaque association a l'obligation de faire parvenir un bilan financier. Monsieur le Maire conclut en présentant au Conseil Municipal le détail des subventions allouées à l'Union Commerciale et à l'Office de Tourisme dans le cadre de la politique de redynamisation.

Vote : unanimité

Monsieur Georges ZANARDI ne participe pas au vote.

Délibération n° 70/2010 – <u>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE VEHICULE APPARTENANT AU SKI CLUB ALLEVARDIN</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
---	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée des Sports, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de véhicule appartenant au ski club Allevard.

Vote : unanimité

Délibération n° 71/2010 – <u>SALLE LA PLEIADE : SPECTACLE « LE CIRQUE DES MIRAGES »</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
--	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture rappelle au Conseil Municipal que dans une délibération en date du 26 octobre 2009, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec la compagnie Le Cirque des Mirages concernant le spectacle « Le Cirque des Mirages » qui aura lieu le 04 juin 2010 à la Pléiade.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs pour le spectacle « Le Cirque des Mirages » :

- Tarif normal : 13 €
- Tarif réduit : 10 € (sur présentation d'un justificatif)
 - o Jeunes de – 18 ans
 - o Etudiants – 26 ans
 - o Bénéficiaires du R.S.A.
 - o Demandeurs d'emploi
 - o Groupes associatifs et comités d'entreprises à partir de 10 places achetées
 - o Familles nombreuses

Vote : unanimité

Délibération n° 72/2010 – <u>SALLE LA PLEIADE : ORGANISATION DE SPECTACLE</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
--	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture propose au Conseil Municipal l'organisation le 25 juillet 2010 à 20h30 d'un spectacle intitulé « Ma guitare s'appelle reviens » organisé par Monsieur Yvan LE BOLLO'CH.

Le montant de la prestation s'élève à 7 256 € H.T.

Madame l'Adjointe au Maire propose les tarifs suivants :

- Tarif normal : 15 €
- Tarif réduit : 13 €

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir et fixe les tarifs pour le spectacle « Ma guitare s'appelle reviens » :

- Tarif normal : 15 €
- Tarif réduit : 13 €
 - o Jeunes de – 18 ans
 - o Etudiants – 26 ans
 - o Bénéficiaires du R.S.A.
 - o Demandeurs d'emploi
 - o Groupes associatifs et comités d'entreprises à partir de 10 places achetées
 - o Familles nombreuses

Vote : unanimité

Délibération n° 73/2010 – <u>SALLE LA PLEIADE : ORGANISATION DE SPECTACLE</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
--	-----------------------------------

Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture propose au Conseil Municipal l'organisation le dimanche 16 mai 2010 à 17h30 d'un récital intitulé « l'Amour dans tous ses états ».

Le Conseil Municipal fixe le montant des cachets alloués à chaque musicien :

- Madame Claire SACCHI : 300 €
- Monsieur Michel GAUTHIER-LURTY : 300 €
- Madame Stéphane ASTIER : 100 €

Il fixe à 6 € le tarif de ce spectacle.

Vote : unanimité

Délibération n° 74/2010 – <u>ADHESION A L'ASSOCIATION « LES AMIS DE BAYARD »</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
---	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association « les Amis de Bayard » et indique que le montant de la cotisation s'élève à 20 € pour l'année 2010.

Vote : unanimité

Délibération n° 75/2010 – <u>SUBVENTION EXCEPTIONNELLE</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
---	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée des Sports indique au Conseil Municipal que lors de la manifestation d'escalade du mois de novembre, l'Association Bréda Roc a du faire appel à un professionnel pour mettre en place les prises pour la compétition. Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge la somme de 250 € correspondant à cette dépense.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Association Bréda Roc

Vote : unanimité

DIVERS

Délibération n° 76/2010 – <u>CONVENTION</u> <u>CRITERIUM DU DAUPHINE 2010</u>	Rapporteur : Martine KOHLY
--	-----------------------------------

Madame Martine KOHLY, Adjointe au Maire chargée des Sports indique que, après de nombreuses années d'absence, le Critérium du Dauphine Libéré fera étape à Allevard en 2010.

Nous accueillerons la dernière étape "Allevard les Bains - Sallanches"

L'organisation du critérium a été confiée à l'agence A.S.O. (Organisatrice du Tour de France).

Un village sera installé dimanche 13 juin 2010 toute la matinée dans le Parc des Thermes avec un départ en début d'après-midi.

La veille, l'étape "Crolles - l'Alpe d'Huez » passera déjà dans notre ville.

Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal de signer la convention à intervenir avec l'agence A.S.O. pour un montant de 24 000 € TTC.

Le Conseil Municipal rappelle que la signature de cette convention est subordonnée à l'engagement écrit d'A.S.O. à ce qu'Allevard soit une ville de départ d'étape en 2011.

Il autorise Monsieur le Maire à signer la convention "Critérium du Dauphiné 2010" avec l'agence A.S.O. pour un montant de 24 000 € TTC.

Vote : unanimité

Délibération n° 77/2010 – <u>MEDAILLES</u> <u>DE LA VILLE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal rappelle que la médaille de la Ville d'Allevard ne peut être remise qu'après l'adoption d'une délibération du Conseil Municipal. Cette distinction est destinée à honorer une personnalité ayant exercé une activité publique pendant un nombre significatif d'année ou une personne ayant effectué une action d'envergure.

Les récipiendaires pour l'année 2010 sont les suivants :

- Monsieur Marcel SACCO
- Madame Christiane NARP
- Monsieur Jean LOMBARD
- Madame Malou GARATTI
- Madame Micheline BUR
- Monsieur Gaston BIASI

Vote : unanimité

Délibération n° 78/2010 – <u>CONVENTION</u> <u>COMMUNE D'ALLEVARD - SYNDICAT</u> <u>INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DE</u> <u>PONTCHARRA</u>	Rapporteur : Monique HILAIRE
--	-------------------------------------

Madame Monique HILAIRE, Adjointe au Maire chargée des Ecoles rappelle à l'Assemblée Municipale que les communes doivent participer aux dépenses des collèges.

La participation est due pour toute commune située ou non dans le département où résidaient à la date de rentrée scolaire, un ou plusieurs élèves fréquentant un collège du département.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra pour l'année scolaire 2009/2010.

Vote : unanimité

Délibération n° 79/2010 – <u>ADHESION A L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE L'ISERE</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
---	---

Sur proposition de Monsieur Philippe LANGENIEUX-VILLARD, Maire d'Allevard, le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'association des Maires Ruraux de l'Isère et indique que le montant de l'adhésion s'élève à 100 € pour l'année 2010.

Vote : unanimité

Délibération n° 80/2010 – <u>TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES</u>	Rapporteur : Philippe LANGENIEUX-VILLARD
--	---

Le Conseil Municipal décide de procéder au tirage au sort des 7 jurés d'assises.

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 81/2010 – <u>CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PRIVE</u>	Rapporteur : Marc ROSSET
--	---------------------------------

Monsieur Marc ROSSET, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme rappelle au Conseil Municipal que la délivrance du permis de construire pour Madame Brigitte LACROIX, future gérante du restaurant « La Tanière » dans le parc des thermes est subordonnée à la nécessité de disposer de 16 places de parking pour son établissement (au lieu de 15 comme il avait été précisé dans la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2010).

Le Conseil Municipal décide de modifier la délibération du Conseil Municipal du 1^{er} mars 2010 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine privé de la commune avec Madame Brigitte LACROIX.

Vote unanimité

Délibération n° 82/2010 – <u>VENTE DU LIVRE « DE FANFARES EN HARMONIE »</u>	Rapporteur : Annie SERVANT
--	-----------------------------------

Sur proposition de Madame Annie SERVANT, Adjointe au Maire chargée de la Culture, le Conseil Municipal fixe à 6 € le prix de vente du livre « De fanfares en harmonie » et indique que cette vente sera effectuée dans le cadre d'une régie de recette.

Il autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés à intervenir (création de la régie, nomination de régisseur).

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h20.

Fait à Allevard, le 04 mai 2010
Le Maire
Philippe LANGENIEUX-VILLARD